

# ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS

## LISTE FCPE - 2025-2026



aux conseils d'école et conseils d'administration des collèges et lycées de Saint-Denis

**Le 10 octobre, vous êtes appelé à élire les parents d'élèves qui vous représenteront au conseil d'école ou au conseil d'administration des collèges et lycées.**

### Voter, c'est utile

- Pour assurer la présence des parents dans les instances des établissements scolaires, pour représenter et défendre les parents face à l'Éducation nationale et à la ville, le département et la région qui gèrent bâtiments et entretien.
- Pour **participer à la vie scolaire**, donner votre avis sur la vie de l'école, du collège ou du lycée (projet pédagogique, dotations et remplacements, restauration scolaire, règlement intérieur, etc.).
- Vos représentants vous informent, portent votre voix, et vous rendent compte de leur action.

### Pourquoi la FCPE ?

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. C'est un **vaste réseau de parents** dans les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et les lycées de l'enseignement public. Depuis plus de 70 ans, la FCPE se bat pour :

- La **gratuité scolaire réelle et l'égalité des moyens** mis au service de la réussite des enfants.
- La **défense d'un service public de l'éducation** qui assure, la réussite de chaque jeune, son épanouissement personnel et l'acquisition d'une véritable formation professionnelle.
- La **laïcité**, qui est la neutralité de l'enseignement, l'égalité de tous, et non pas la stigmatisation de certaines communautés.

### Défendre nos revendications

La dégradation de l'enseignement public touche toutes les régions, sauf les établissements de l'élite. Mais la Seine-Saint-Denis reste un territoire particulièrement discriminé. Les luttes pour un plan d'urgence pour le 93, pour plus de moyens, le remplacement des enseignants absents, le recrutement de professeurs titulaires formés, la rénovation des locaux reposent sur des constatations :

- Les enfants de Seine-Saint-Denis perdent en moyenne une année d'enseignement entre la maternelle et le bac.
- Le département compte 64% d'enseignants débutants, contre 21% au niveau national. Pire, en collège et lycée, ce sont 13 enseignants sur 100 qui sont contractuels, ne sont pas des enseignants formés...
- Le mieux doté des établissements de Seine-Saint-Denis est moins bien doté que le moins doté des établissements parisiens !

**Il est urgent de redonner la priorité à l'éducation** et de (re)mettre en place les moyens de la réussite de tous les enfants. C'est pourquoi nous appelons notamment à :

- la création de postes d'enseignants et d'encadrants pour augmenter la présence d'adultes dans les établissements scolaires tout en diminuant le nombre d'élèves par classe ;
- la création d'une vraie brigade de remplaçants permettant d'assurer la continuité pédagogique ;
- la formation continue et qualitative des enseignants et du personnel enseignant contractuel ;
- la valorisation du métier d'AESH, l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou porteurs de troubles autistiques à hauteur des heures notifiées ;
- l'admission à la maternelle des enfants de moins de 3 ans, la valorisation de l'apport pédagogique des ATSEM ;
- le retour d'une véritable médecine scolaire (médecins, psychologues, infirmières) ;
- des moyens adaptés, construits, entretenus et gérés par la collectivité (locaux, supports pédagogiques) ;
- une restauration scolaire de qualité ;
- l'entretien des locaux par du personnel public, avec une attention particulière aux sanitaires dont l'hygiène impactera la santé des enfants.

### Accueil périscolaire

La FCPE Saint-Denis agit pour que des moyens adaptés soient mis en place par la Ville pour assurer un accueil scolaire et périscolaire de qualité dans toutes les écoles, et **des tarifs accessibles à tous, avec la gratuité en perspective.**

**La FCPE agit pour que l'école publique soit le lieu de la réussite pour tous.**

**L'école publique doit avoir les moyens et être ouverte à tous sans aucune discrimination,**

**Le 10 octobre, votez pour les listes FCPE !**

**Même s'il n'y a qu'une seule liste, plus nous avons de votes, plus nous avons de poids pour défendre nos enfants !**

### CONTACTS

[contact@fcpe-saint-denis.org](mailto:contact@fcpe-saint-denis.org) (contact, intégration à la liste de diffusion et au groupe Whatsapp de la FCPE)

**Site internet :** <https://fcpe-saint-denis.org> (comptes rendus, tracts, appels de vos élus et de la FCPE...)

# Voter, c'est important pour soutenir vos représentants !

## Qui vote ?

- ↳ On peut voter, **quelle que soit la nationalité** (français ou non) !
- ↳ **Les deux parents peuvent voter** ! Même s'ils sont séparés.

## Comment on vote ?

- ↳ Les parents doivent voter chacun dans leur petite enveloppe, sans rien écrire sur le bulletin ou sur l'enveloppe.
- ↳ Ils glissent la petite enveloppe avec le bulletin dans la plus grande enveloppe avec leur nom et adresse. Il faut signer cette grande enveloppe à côté du nom et de l'adresse.
- ↳ *En cas de mise en place du vote électronique, l'établissement donnera les informations nécessaires.*

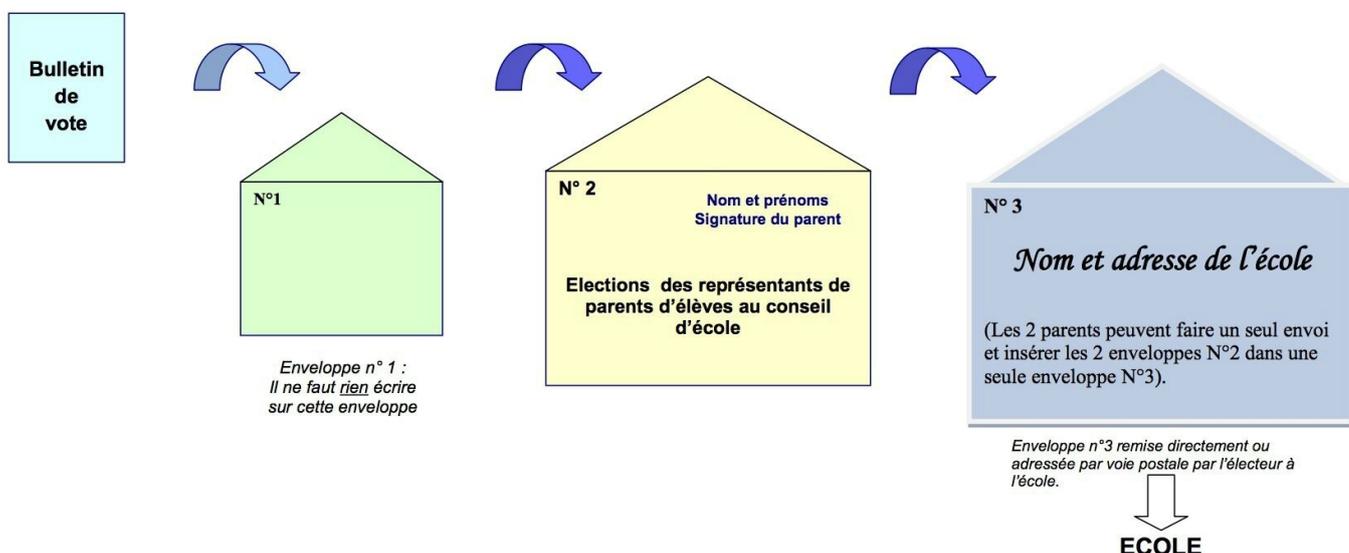
## Où on vote ?

- ↳ On peut voter **au bureau de vote**, à l'entrée de l'établissement : les horaires vous seront transmises.
- ↳ On peut voter **par correspondance**, en retournant l'enveloppe signée qui contient la petite enveloppe avec le bulletin de vote dans le carnet de correspondance. L'enfant peut la déposer au bureau de vote ou à son enseignant qui la transmettra.

**Au plus tard, l'enveloppe doit être remise au bureau de vote ou à l'administration le 10/10 à 17h30.**

*Elections des représentants des parents d'élèves 2016-2017*

## COMMENT VOTER PAR CORRESPONDANCE ?



**Sur le bulletin de vote, il ne faut rayer aucun nom, ni ajouter aucune inscription.**

**Attention ! Si le vote arrive après l'heure de la clôture du scrutin, il ne pourra pas être pris en compte.**